

# Diplôme national du brevet

## Session 2018 : nouvelles modalités



Précisions sur les modalités d'attribution du diplôme national du brevet (DNB), définies par l'arrêté du 31 décembre 2015 et modifié par **l'arrêté du 27 novembre 2017** relatif aux nouvelles modalités d'attribution du diplôme national du brevet. Entre en vigueur à compter de la session 2018 du DNB.  
Abroge la note de service n° 2016-063 du 6 avril 2016 relative aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet.

## Diplôme national du brevet

### Modalités d'attribution à compter de la session 2018

NOR : MENE1731896N

note de service n° 2017-172 du 22-12-2017

MEN -DGESCO A1-2

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=122780](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=122780)

## Diplôme national du brevet

### Modalités d'attribution : modification

NOR : MENE1731390A

arrêté du 27-11-2017 - J.O. du 29-11-2017

MEN - DGESCO A1-2

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=122786](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=122786)

# Deux séries

Série générale	Série professionnelle
<p>-Les élèves de 3<sup>ème</sup></p> <p><b><u>Ayant le choix :</u></b></p> <p>-Les élèves de 3<sup>ème</sup> prépa pro, -de SEGPA, -d'ULIS, -d'UPE2A, -issus de DIMA (<i>candidats individuels !</i>) -Les candidats individuels.</p>	<p>-Les élèves de 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole.</p> <p>-Les élèves de 3<sup>ème</sup> prépa pro, -de SEGPA, -d'ULIS, -d'UPE2A, -issus de DIMA (<i>candidats individuels !</i>) -Les candidats individuels.</p> <p>-Elèves, notamment en situation de handicap, sur dérogation rectorale.</p>

# Les épreuves ECRITES obligatoires

## Programme de Français

**3hrs - 100 pts**

- Questions sur un corpus** (*texte littéraire avec image éventuelle*) :  
1h10 – 50 pts
- Dictée** : 20 min - 10 pts
- Rédaction** (deux choix : sujet de réflexion ou d'imagination) :  
1h30 - 40 pts

## Programme de Mathématiques

**2hrs - 100 pts**

**Série d'exercices** dont obligatoirement un d'algorithmique.

## Programmes d'Histoire-géographie et d'Enseignement moral et civique

**2hrs - 50 pts**

**3 exercices d'analyse, de repérage, des questionnaire et de compréhension** de documents d'histoire, géo. et EMC.  
20 pts - 20 pts - 10 pts  
(Possibilité de composer en langue régionale pour les sections bilingues « français-langue régionale »).

## Prog. Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie « Epreuve de sciences »

**1 hr - 50 pts**

**Seules deux disciplines sur les trois sont retenues par session.**  
**Série d'exercices** ouverts à toutes modalités y compris sous forme de questionnaires. 2 fois 30 min.

## **Les candidats individuels ont une épreuve supplémentaire :** « Langue vivante étrangère »

**1h30 - 100 pts**

Partie 1 : **Compréhension d'un texte écrit** - 50 pts  
(niveau A2) Série d'exercices autour d'un texte.  
Partie 2 : **Expression écrite** - 50 pts  
Rédaction d'un texte de 50 à 80 mots, à partir d'un sujet.

# L'épreuve ORALE obligatoire

**Uniquement les candidats scolarisés  
(dont ceux scolarisés CNED)**

« Soutenance d'un projet »

**Histoire des arts,  
EPI du cycle 4  
ou l'un des 4 Parcours (Avenir,  
Citoyen, Educatif de santé,  
Education artistique et culturelle)**

Le choix que le candidat souhaite présenter précise l'intitulé et le contenu du sujet ou du projet présenté et fait savoir s'il souhaite le présenter en équipe ou effectuer une partie de sa présentation dans une langue vivante étrangère/régionale. Il mentionne aussi les disciplines d'enseignement impliquées.

Maîtrise de l'expression orale : 50 pts

Maîtrise du sujet présenté : 50 pts

**15 min - 100 pts**

*Passage individuel ou en groupe, sans qu'il puisse excéder trois candidats.*

*Evaluation-notation somme toute toujours individuelle.*

**un exposé (5 min environ)** suivi d'un **entretien (10 min environ)** avec le jury de 2 professeurs qui peut guider au besoin le candidat durant l'exposé.

L'ensemble ne peut excéder 15 min.

*Collectif : exposé de 10 min, entretien 15 min avec le groupe.*

« Le candidat peut présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse. Elle ne peut donc se substituer à la présentation synthétique qu'elle peut cependant illustrer. »

« Afin de valoriser l'investissement de l'élève dans le travail fourni, les examinateurs peuvent élargir leur interrogation à d'autres projets ou sujets ayant été réalisés ou abordés au cours du cycle par le candidat ».

*Sur 5 min max, le candidat peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante étrangère ou régionale, si elle est enseignée dans l'établissement.*

**Période : du 15 avril 2018 au dernier jour des épreuves écrites.**  
Edition des convocations par le chef d'établissement.

# Les barèmes

sur 400 pts	<b>Contrôle continu</b>	total de 800 pts
sur 400 pts	<b>Les 5 épreuves d'examen</b> Candidat scolarisé : 4 écrits et 1 oral Candidat <i>individuel</i> : 5 écrits	

**200 pts et au-delà sur l'ensemble des 5 épreuves**

## Attribution du DNB

Au vu de tous les éléments d'appréciation qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme :

-évaluation du **niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

-**bilan de fin du cycle 4** du livret scolaire ;  
**la synthèse des acquis scolaires** de l'élève.

Pour chacune des 8 composantes, points attribués par niveau de maîtrise :

- maîtrise insuffisante : 10 pts
- maîtrise fragile : 25 pts
- maîtrise satisfaisante : 40 pts
- très bonne maîtrise : 50 pts

-positionnement de l'élève au regard des objectifs d'apprentissage du cycle 4 pour l'enseignement facultatif,  
-notes obtenues aux épreuves écrites et orale de l'examen

Pour les candidats *individuels*, le jury s'appuie exclusivement sur les notes obtenues aux épreuves écrites de l'examen.

480 pts / 800	Mention « ASSEZ-BIEN »	240 pts / 400
560 pts / 800	Mention « BIEN »	280 pts / 400
640 pts / 800	Mention « TRES BIEN »	320 pts / 400
		Candidat <i>individuel</i>

# Enseignement facultatif éventuellement suivi pouvant apporter des points bonus au DNB

Au choix :

<b>O</b>	« Langues et cultures de l'Antiquité »	+ 10 pts, si <i>atteint</i>
<b>R</b>	« Langues et cultures régionales »	
<b>A</b>	« Langues et cultures européennes »	
<b>L</b>	« Découverte professionnelle » (3 <sup>ème</sup> prépa pro)	+ 20 pts, si <i>dépassé</i>
	« Langue des signes française »	

## Sections internationales de collège Etablissements franco-allemands

Pour ces candidats épreuves **spécifiques** possibles pour l'obtention d'une :  
« **mention internationale** »  
ou « **mention franco-allemande** ».